

RÉSERVATION BROCANTE
du samedi 15 NOVEMBRE 2025
au Collège Jacques Prévert 62134 HEUCHIN

M ou Mme _____ ,

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune _____

Tel : _____ mail : _____

Réserve _____ tables au tarif de 3€ la table (dimensions 1,20mx0,80m) pour la brocante organisée le 15 novembre 2025 au collège Jacques Prévert d'Heuchin (accueil des exposants dès 8h00, ouverture au public de 9h à 17h)

Ci-joint le paiement correspondant de _____ € en chèque / espèces (chèque à établir au nom du FSE du collège d'Heuchin).

Signature :

Attestation sur l'honneur à compléter et retourner avec la réservation
Vente au déballage organisée par le Foyer Socio-Educatif du collège
Jacques Prévert à Heuchin le 15 novembre 2025

Je soussigné(e) _____

né(e) le _____ à _____

et domicilié(e) : n° _____ rue _____

Code Postal _____ Commune _____,

participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature

ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature

à _____ le ____ / ____ /2025

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Nature de la pièce attestant mon identité (CNI, permis, passeport) : _____, n° _____,
délivrée le _____ par _____

Fait à _____, le ____ / ____ /2025

Signature :

Documents et paiement à retourner au FSE du Collège Jacques Prévert, rue d'Allongeville
62134 HEUCHIN

adresse mail : brocanteheuchin@gmail.com ou directement à Mme Hermant (Professeur de SVT)

Règlement à signer en page 2

Règlement de la brocante du collège

Article 1 - Organisation

La brocante est organisée par le FSE du collège Jacques Prévert de Heuchin et se déroulera le samedi 15 novembre de 9h à 17h dans l'enceinte de l'établissement

Article 2 – Exposants autorisés

- Particuliers : peuvent vendre uniquement des objets personnels et usagés
- Créateurs/artisans amateurs : sont acceptés pour vendre leurs propres réalisations
- Professionnels (commerçants revendant du neuf) ne sont pas autorisés

Article 3 – Inscription

- L'inscription se fait à l'avance auprès de Mme Hermant, professeur SVT du collège ou via l'adresse mail : brocanteheuchin@gmail.com
- Chaque exposant doit remplir le bulletin d'inscription et présenter une pièce d'identité
- Une participation au frais d'organisation est demandée : 3€ la table.

Article 4 – Installation

- Les exposants peuvent s'installer à partir de 8h30
- Tables et chaises seront à disposition (pas de portants)
- Les véhicules doivent être garés après le déchargement sur les parkings prévus.

Article 5 – Responsabilité

- Chaque exposant est responsable de ses objets et de sa caisse
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou détérioration.
- Les exposants s'engagent à respecter les lieux et à laisser leur emplacement propre.

Article 6 – Respect du règlement

Tout exposant qui ne respecte pas ce règlement pourra être exclu de la manifestation sans remboursement.

Fait à, le

Signature :